

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 40  
Nb. de représentés : 6  
Nb. d'absents : 7

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur DIJOUX Stéphan, 1<sup>er</sup> adjoint.

**AFFAIRE N° 36/1805 :**

Accord-cadres à bons de commande portant sur divers travaux sur le bâti communal - Autorisation de signature de l'avenant n°1 de transfert du lot n°11 « Electricité »

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, POPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, NARIA Olivier, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

**REPRESENTE (S) :**

MM. TEVANE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBY DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Madame GUIEN Marie Claire), KHELIF David (par Monsieur NARIA Olivier), TAYLLAMIN Patricia (par Madame JETTER Régine), MOREL Didier (par Monsieur MINATCHY Mariot).

**ABSENTS :**

MM. FONTAINE Michel, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 19 décembre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2024.



Michel FONTAINE

**Affaire n°36/1805 : Accord-cadres à bons de commande portant sur divers travaux sur le bâti communal - Autorisation de signature de l'avenant n°1 de transfert du lot n°11 « Electricité ».**

*Direction des Equipements Publics et du Patrimoine Bâti - Direction Générale des Services Techniques*

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°17/796 du 31 mai 2022, le Conseil Municipal a autorisé la signature de l'accord-cadre à bons de commande « Divers travaux sur le bâti communal – Lot n°11 : Electricité » avec l'entreprise individuelle INSTALLATIONS ELECTRIQUES DU BATIMENT (I.E.B.).

Le lot n°11, notifié le 22 juillet 2022 à cette dernière, est un accord-cadre à bons de commande multi-attributaires sans minimum et avec un montant maximum annuel de 2 200 000 € HT. Il est conclu pour une durée de QUATRE (04) ans à compter de la date de sa notification, et peut être dénoncé par période annuelle sur décision expresse de l'Acheteur.

Par courrier électronique en date du lundi 1<sup>er</sup> juillet 2024, la Ville de Saint-Pierre a été informée de la cession du fonds de commerce de l'entreprise individuelle « INSTALLATIONS ELECTRIQUES DU BATIMENT » (I.E.B.) à la société par actions simplifiée « INSTALLATIONS ELECTRIQUES DU BATIMENT » (SAS I.E.B.). Cette cession est effective depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024.

La société par actions simplifiées « INSTALLATIONS ELECTRIQUES DU BATIMENT » (SAS I.E.B.) a transmis un dossier complet en vue d'obtenir l'accord de la collectivité pour un avenant de transfert à son profit. Après étude du dossier et appréciation des garanties économiques, techniques, professionnelles, il est constaté que le nouveau titulaire remplit les conditions de sélection qualitative qui avaient été fixées par l'Acheteur pour la participation à la procédure initiale de passation du marché public.

L'avenant n°1 a donc pour objet de formaliser le transfert du lot n°11 de l'entreprise individuelle « INSTALLATIONS ELECTRIQUES DU BATIMENT » (I.E.B.) vers la société par actions simplifiées « INSTALLATIONS ELECTRIQUES DU BATIMENT » (SAS I.E.B.).

L'avenant n°1 n'entraîne aucune incidence financière.

**Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'APPROUVER** la passation de l'avenant n°1 actant le transfert de l'accord-cadre à bons de commande « Divers travaux sur le bâti communal – Lot n°11 : Electricité », conclu initialement avec l'entreprise individuelle « INSTALLATIONS ELECTRIQUES DU BATIMENT » (I.E.B.), au bénéfice de la société par actions simplifiées « INSTALLATIONS ELECTRIQUES DU BATIMENT » (SAS I.E.B.), nouveau titulaire ;

- **DE L'AUTORISER**, lui, l'élu(e) délégué(e), le Directeur général des services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à **SIGNER** l'avenant n°1 au lot n°11 précité sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant.



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



**Michel FONTAINE**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20241216-36-1805-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2024  
Date de réception préfecture : 19/12/2024